

BP2405-22065 - Rénovation des suites de bureaux ISP/PCVRU

Addenda n° 02 11 septembre 2024

Le présent addenda fait partie intégrante des documents d'appel d'offres, mentionné ci-haut. Les soumissionnaires sont priés de prendre note des modifications suivantes apportées à cet appel d'offres. Si cet addenda est émis après la date limite de dépôt des plaintes à la Ville, toute personne ayant un intérêt, au sens de la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics instaurant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c.27), peut maintenant porter plainte directement auprès de l'Autorité des marchés publics.

Réponses aux Questions et commentaires

Notre réponse est :
Mécanique / Contrôles (Réf.plan M602)
1. Prendre note que les travaux de contrôles doivent être sous la
responsabilité de l'Entrepreneur
Général.
2. Modifier la phrase ci-dessous pour remplacer L'Entrepreneur en
ventilation par Entrepreneur
Général.
Extrait du devis sur plans (M602) :
5.0 CONTRÔLE
.1 ENVERGURE DES TRAVAUX
LES CONTRÔLES DE L'ENTREPRIS <mark>E "AINSWORTH INC" E</mark> ST LE FOURNISSEUR EXCLUSIF À LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, DONC FOURNISSEUR UNIQUE.
LA RÉGULATION AUTOMATIQUE SERA À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR EN VENTILATION ET SERA EFFECTUÉ PAR UN ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ. - LE CONTRÔLE DES UNITÉS DE VENTILATION/CLIMATISATION - LES MOTEURS DE VOLETS (FOURNITURE, INSTALLATION ET RACCORDEMENT) - TOUTES LES SONDES, TOUS CES RELAIS, PANNEAUX DE CONTRÔLE, TRANSFORMATEURS, ETC. - PANNEAU MAÎTRE SUR LE RÉSEAU INFORMATIQUE DU CLIENT AVEC PAGES GRAPHIQUES SEULEMENT.